



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

**S . G . D . S . N**  
Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information  
CERTA

Paris, le 22 août 2013  
N° CERTA-2013-AVI-488

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilité dans EMC RSA

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2013-AVI-488>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2013-AVI-488
Titre	Vulnérabilité dans EMC RSA
Date de la première version	22 août 2013
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité EMC du 20 août 2013
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque(s)

– contournement de la politique de sécurité

## 2 Systèmes affectés

RSA Authentication Agent pour PAM 7.0

## 3 Résumé

Une vulnérabilité a été corrigée dans *EMC RSA Authentication Agent*. Elle permet à un attaquant de provoquer un contournement de la politique de sécurité.

## 4 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

## **5 Documentation**

- Bulletin de sécurité EMC du 20 août 2013  
<http://archives.neohapsis.com/archives/bugtraq/2013-08/att-0123/ESA-2013-047.txt>
- Référence CVE CVE-2013-3271  
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2013-3271>

### **Gestion détaillée du document**

**22 août 2013** version initiale.